

Dans l'opacité ambiante, nous ne pouvons repousser certaines questions :

- Quelles sont les motivations de ce projet ?
(un chemin existe déjà et, même si nous ne sommes ni géologues ni hydrologues, rien de cette nature ne peut justifier le déplacement de ce chemin d'autant que ce nouveau tracé aurait déjà été adopté pour la réalisation de la ZAC Mimaisonette puisqu'une étude d'impact avait été réalisée à cette intention)
- Ce projet va-t-il pénaliser certains riverains ou propriétaires ?
- Ce projet peut-il en servir d'autres ?
- etc...

Force est de constater que la méthode n'a pas changé.

Le POS est toujours en cours de transformation en PLU sur notre commune.
Le seul document qu'on nous présente en Mairie est la planche du POS mise à jour en 1998 où n'apparaissent pas les toutes les modifications réalisées ces dernières années.
Concernant ces modifications du POS, le registre des délibérations du conseil municipal renvoie à des documents annexés, mais qui n'y sont pas consultables. Lorsqu'on les réclame (encore très récemment), on nous déclare qu'il faut les rechercher, donc repasser... mais que de toute façon, ces modifications sont « minimales ».

Cette situation n'est pas acceptable.

Dans l'espoir que vos services puissent intervenir, afin que la municipalité de Pierrevillers,

- facilite l'accès aux documents que chacun devrait légitimement pouvoir consulter,
- communique enfin ses intentions à ses administrés, **dès l'émergence de l'idée d'un quelconque projet**, particulièrement lorsque ce projet risque de perturber gravement la vie de certaines personnes,

nous vous prions de croire, monsieur le Préfet, à nos sincères et respectueuses salutations.

Le président de l'association : Pierre ACCERANI

Une copie de ce courrier a été adressée :

A la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)
Au Tribunal Administratif de Strasbourg

adresses Internet utiles : <http://www.ccpom.com/> et <http://www.ccpom.com/Carte%20POS%20Pierrevillers.jpg>
Pièces jointes à ce courrier :

- Page 3/4 : extrait du plan disponible sur le site de la CCPOM. Sans annotation.
- Page 4/4 : extrait du plan disponible sur le site de la CCPOM. Avec annotations.
- Courrier adressé à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)